



**ENTRÉE EN VIGUEUR
DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière QUE :

La MRC de Rouville a émis le 25 mai 2022, deux certificats de conformité au Schéma d'aménagement révisé, permettant ainsi aux règlements suivants d'entrer en vigueur :

RÈGLEMENT 2022-320
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2018-242 RELATIVEMENT À
LA CRÉATION DE L'USAGE « CULTURE DE CANNABIS » ET SON
ENCADREMENT

RÈGLEMENT NO.2022-321
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2018-248 RELATIF À L'APPLICATION ET
L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN D'AJOUTER
DES DISPOSITIONS SUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION

Ces règlements peuvent être consultés en ligne à l'adresse : www.rougemont.ca ou en faisant une demande par courriel à l'adresse : dq@rougemont.ca.

Donné à Rougemont, ce 2^{ième} jour du mois de juin 2022.


Kathia Joseph, OMA
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 2^{ième} jour du mois de juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2 juin 2022.


Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière